



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pour la prise en charge de l'entretien du logement par la PCH

Question écrite n° 16763

Texte de la question

M. Philippe Latombe attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la prestation de compensation du handicap (PCH). C'est une aide majeure en faveur de l'autonomie des personnes en situation de handicap dont les conditions d'accès sont cependant trop restrictives et excluent nombre de bénéficiaires qui en auraient besoin. En effet, aujourd'hui, l'aide à l'entretien du logement pour les personnes handicapées est indispensable dans certains cas, mais ne fait pas partie du champ d'action de la PCH. L'entretien du domicile représente pourtant une tâche parfois difficile, voire impossible, pour les personnes en situation de handicap, en raison de diverses limitations physiques ou cognitives. En permettant à la PCH de couvrir les coûts associés à l'entretien du logement, tels que les aides ménagères ou les services de nettoyage adaptés, cela permet d'offrir un soutien supplémentaire précieux aux personnes en situation de handicap, facilitant ainsi leur maintien à domicile et leur autonomie. Il lui demande si le Gouvernement prévoit une ouverture prochaine des possibilités d'octroi de la PCH, afin d'englober la prise en charge des frais d'entretien du domicile dans certains cas.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Latombe](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16763

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Personnes âgées et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2024](#), page 2569

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)